

PRÉSENTATION DE L'AGENDA 2063

Elaboré à l'issue de consultation populaire continentale, le Document cadre de l'Agenda 2063 a été adopté en Janvier 2015, à Addis-Abeba en Ethiopie lors de la 24^{ème} Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine.

Ce document s'appuie sur la vision panafricaine d'*«une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale»* et prend en compte les **sept (07) aspirations** africaines :

- *Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ;*
- *un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ;*
- *une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit ;*
- *une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ;*
- *une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées ;*
- *une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ;*
- *une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.*

Il se présente comme la base pour la transformation socio-économique et l'intégration à long terme de l'Afrique. Il s'opérationnalise à travers **cinq (05) plans décennaux** qui se succéderont pendant 50 années et sur lesquels les Etats de l'Union, les Communautés Economiques Régionales et les Organes de l'Union africaine s'appuieront pour la préparation des programmes de développement à moyen terme.

Le premier plan décennal couvre la période 2014-2023. Il s'articule autour de douze (12) domaines prioritaires et quatorze (14) projets phares. Il contient un cadre de suivi et d'évaluation et traite également de questions de financement et de partenariat.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, deux rapports continentaux de mise en œuvre ont été produits respectivement en 2019 et en 2021. Pour alimenter ces rapports continentaux, la Côte d'Ivoire a produit deux rapports pays de mise en œuvre de l'Agenda 2063, respectivement en 2019 et en 2021.

Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'achève en 2023. A cet effet, une évaluation finale est en cours de réalisation de même que l'élaboration du second plan décennal 2024-2033.